

Quand les pouvoirs s'emmêlent. Un film humain, touchant, éloquent

Par Pierre Cloutier

Produit par **Louisa Déry** et **Michèle Grondin** et réalisé par **Yvonne Defour**, ce documentaire, présenté par **Vincent Graton**, se décline en quatre volets : Tunisie, France, États-Unis, Québec. Un vaste tour d'horizon qui dégage un constat alarmant. Dans tous les cas, le retour du religieux amène les gardiens autoproclamés de l'ordre moral et les autorités ecclésiastiques à diaboliser la femme, à la mettre au pas, pour mieux la réduire au statut de domestique et d'objet sexuel. Comme le souligne le rabbin **DELPHINE HORVILLEUR**, femme et rabbin, interviewée suite au massacre de l'hyper-cachère et de Charlie Hebdo survenu à Paris : considérées dans leur ensemble, les religions, et notamment le judaïsme, ont un problème avec le corps des femmes. L'esprit des femmes. Admirable franchise. Religions patriarcales infaillibles s'entend, car il faut bien le noter, elles étaient matriarcales à l'origine. Mais c'est une tout autre histoire.



Michèle Grondin, Louisa Déry et Yvonne Defour, de gauche à droite

Le corps des femmes

De la Genèse aux injonctions de Saint-Paul faisant de Dieu le chef du Christ, du Christ le chef de l'homme et de l'homme le chef... de la femme, la tradition abrahamique conjugulée selon ses modalités juives, chrétiennes ou islamiques, a toujours réduit l'autre moitié de l'humanité à la portion congrue. Comment ? Au moyen de tabous tissant un réseau serré d'obligations et d'interdits qui encarcantent la femme de l'aube jusqu'à la nuit. Tabous corporels, sexuels, comportementaux, alimentaires, vestimentaires donc qui concernent le corps féminin et visent à en régir l'intimité.

Tabou du cheveu supposé évocateur d'animalité, et qui la contraint à dissimiler sa chevelure. À noter, il est partagé par l'islam et le judaïsme le plus rigoureux. Il commande à la femme d'être invisible, donc socialement inexistante en tout ou en partie pour ne pas éveiller chez le mâle, toujours en chasse, d'affriolantes tentations. Il transforme son quotidien en une danse des sept voiles et la rétrograde au rang de proie. Voire la culture du viol en Inde qui a récemment défrayé l'actualité.

Tabou du sang, porteur supposé de l'élément vital. Donc tabou des règles qui rendent la femme rituellement impure et lui interdisent notamment de prendre part à la prière. Tabous alimentaires de la cashrout et du halal qui proviennent de la même symbolique proche-orientale. Leur fonction sociale ? Interdire le partage de la convivialité alimentaire hors du cercle sacré de la croyance. Une barrière. Comme la femme trouve son domaine de prédilection dans la cuisine, la conformité à ces interdits alimentaires lui incombe plus particulièrement.

Tabou du sexe féminin, dans la mesure où il est source de jouissance, donc de connaissance de soi, d'émancipation et de liberté. Celles-ci sont strictement interdites à la femme par la clitoridectomie que commande l'islam le plus rétrograde et qui tend à se répandre en Afrique du Nord, au fil des prises de pouvoir par les tenants d'une orthodoxie autoritaire. Épiphénomène ? En 2016, on estimait à 53 000 environ le nombre de femmes adultes excisées résidant en France. En 2016 selon les Nations unies, il y avait 200 millions de femmes et de filles victimes de l'excision ou d'une forme de mutilation génitale dans le monde. La circoncision masculine ne doit pas non plus être passée sous silence, puisque, Maïmonide dixit, elle a pour fonction de ternir le plaisir masculin. Les religions ont donc un problème avec le corps des femmes. Mais pas exclusivement. À ce chapitre, on trouve peu de chiffres pour le Canada et le Québec, ce qui témoigne d'une bonne conscience sans faille s'étayant sur une parfaite ignorance. Ou une cécité volontaire.

Tunisie

Essentiellement non-violente, la révolution tunisienne vit se dérouler quatre semaines de sit-ins entre décembre 2010 et janvier 2011. Ce baroud aboutit au départ du président de la République de Tunisie, Zine el-Abidine Ben Ali, en poste depuis 1987. Premières concernées quand la misère s'abat sur le peuple, les femmes y jouent un rôle de premier plan.

Changement de régime, changement inattendu de registre. Pourtant strictement séculière sous Bourguiba, la Tunisie en proie à une suite de crises parlementaires se retrouve sous les drapeaux noirs des Salafis membres de Ansar al-Sharia, les défenseurs de la Sharia. Astreintes au voile et au port de la jupe longue, les femmes doivent subir le partage inégal prévu par le droit successoral islamique : deux-tiers pour les garçons, un tiers pour les filles. Voilà comment la théocratie gère la transmission intergénérationnelle de la richesse. Retour de la polygamie. Cas de viol banalisés, la victime portant le fardeau de la culpabilité.

Une sociologue républicaine et laïque **KHEDIJA CHERIF**, ex-présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates, ne saurait être ministre de la Femme, de la famille et de l'enfance. Sa candidature suscite une crise. Les islamistes du parti Ennahdha détiennent 69 sièges sur 207 et refusent de l'avaliser. Connues et reconnues, les blogueuses et

militantes comme **LINA BEN MHENNI**, candidate au Prix Nobel de la paix, ne doivent leur survie qu'à la protection policière. Son nom figure sur une liste de liquidation. De même **HABIB KAZDAGLI**, Doyen – Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités, Université de la Manouba. L'institution est prise d'assaut par des Salafistes radicaux qui veulent imposer le niquab... au nom des libertés individuelles, instituer une mosquée à l'université, licencier les profs féminins car elles ne sauraient enseigner à des hommes. Bref, imposer la sharia.

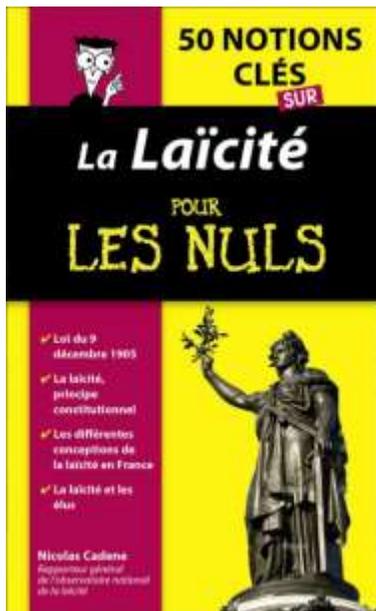
Aujourd'hui, en Tunisie, les droits des femmes sont battus en brèche plus que jamais. Dans un classement établi par le Forum économique mondial selon 14 indices de parité homme-femme, la Tunisie se classe au 117^e rang sur 144, tout juste devant les Émirats arabes. Une chute de 27 places par rapport au rang qu'elle occupait en 2006. À peine 14 % des postes de haut niveau sont occupés par des femmes dans l'administration publique, même si l'égalité leur est théoriquement acquise dans la constitution. La violence conjugale est la principale cause de décès chez les femmes de 16 à 44 ans. Ce syndrome n'intéresse-t-il que le Proche-Orient ?

Paris

Dans un monde devenu village global, l'intégrisme radical sème ses ravages en terre de France, pays des droits de l'homme. Droits de la femme ? La France se classe 11^e dans le monde quant à la parité hommes-femmes derrière les Philippines, le Nicaragua et le Rwanda. Nouveau péril, une démocratie présidentielle subit le grignotage des théocraties fondamentalistes qui veulent imposer de l'intérieur une sharia *light*, avec chantage à la honte et au racisme pour mieux faire fondre les résistances. Puis, vient l'assommoir du dressage en férocité : les coups de butoir d'un terrorisme exterminateur. Massacres de Charlie Hebdo et de l'hyper-cachère à Paris. Car prenant le relais du fascisme, l'islamisme radical est antisémite.

ZOHRA BITAN, Militante et auteure prend acte d'une crise des valeurs identitaires qui aggrave l'échec de l'intégration des immigrants. « La France a failli en intégration, en économie, en emploi, en école. Comme la gauche a jeté en pâture tout ce qui fait l'identité d'un pays, son patrimoine, son histoire, son drapeau pour les laisser à l'extrême droite et que l'humain a besoin pour vivre de spiritualité et de sens, la religion est venue assouvir cette quête de sens et d'identité de gens qui ne savaient plus est-ce que je suis algérien, est-ce que je suis Français ? Tu peux être les deux »

NICOLAS CADÈNE – Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, auteur de [La laïcité pour les nuls](#) : « Cette approche laïque est de ne pas répondre à l'intérêt particulier, mais d'offrir une réponse à l'intérêt général. À la limite, l'État est complètement indifférent aux convictions, aux croyances. Qu'importe pour lui que vous soyez musulman, catholique, protestant, juif, cela n'a aucune incidence. Vous aurez les mêmes droits, les mêmes devoirs parce que vous êtes d'abord Français aux yeux de l'État. Quand vous exercez une mission, vous représentez l'administration dans son ensemble, la nation. C'est beau, c'est noble. Du coup vous ne pouvez pas faire le choix d'une conviction parmi d'autres. Parce qu'il y en a énormément. Et parce que vous devez traiter les usagers de façon tout à fait impartiale. Le fait de porter tel ou tel signe pourrait laisser penser que vous seriez plus favorable envers ceux qui partagent vos convictions, religieuses ou politiques. »



Bilan, la France aurait-elle raté l'intégration de ses immigrants, notamment par l'école de la république. Passé colonial ? Démonstration que la sharia n'est pas soluble dans la démocratie ? Clash des civilisations ? La laïcité française propose pourtant une conception du civisme qui, en théorie, élève le citoyen au-dessus de ses particularismes ethniques, pour s'adresser à lui dans son humanité, selon les droits qui sont siens d'après la déclaration universelle et les devoirs qui lui incombent. Les réalités de la rue trahissent pourtant l'idéal. Exemple parlant, ce quartier Lachapelle où les filles correctement voilées et soumises ne sont peut-être pas inquiétées, mais où les femmes qui semblent se soustraire au joug machiste, touristes ou parisiennes, se font systématiquement bousculer, rafler leurs sacs et chiper leurs cellulaires. Du vol à l'arrachée comme moyen de protestation communautariste. En 2007, une pétition est adressée au président de la république.

USA

Aux États-Unis règne le « sécularisme » fort différent de la laïcité à la française sur laquelle le Québec tend à s'aligner. D'une part, aucune religion ne peut revendiquer le statut prééminent de religion d'État. Le président ne saurait être *defensor fidei*, titre que porte encore la reine d'Angleterre. Comme en terre protestante les confessions sont nécessairement multiples, nulle communauté de foi ne peut s'arroger un monopole de la vérité entériné par l'État. Fruit de l'histoire américaine, toutes veulent plutôt se protéger de ses incursions. Mais, comme le souligne **JACQUES BERLINERBLAU**, PhD, Professeur, Georgetown University, la notion de séparation de l'Église et de l'État ne figure pas en toutes lettres dans la constitution américaine.

Une certaine droite n'hésite donc pas à exprimer ses convictions souvent fondamentalistes ex officio, dans l'exercice de ses fonctions, sans y voir de contradiction avec le fait que les pères de la constitution étaient esclavagistes sans doute, mais aussi fils du siècle des lumières. Déistes et plus. Contradictions ? Évidentes. Ainsi, la 16th avenue, menant à la Maison Blanche, compte-t-elle 30 églises, assurant avec le Ciel tous les accommodements imaginables. Et The Donald de s'y recueillir avant sa prise de service fertile en rebondissements.

Avec l'élection de Trump et sous une majorité de *Republicans*, les droits des femmes à la contraception et à l'avortement en prennent un sacré coup tandis que les budgets de l'organisme Plannend Parenthood sont remis en question et l'élection du juge Cavanah fait craindre une remise en cause de Roe v. Wade.

Exemples parlants :

HEATHER D. BOONSTRA – Directrice des politiques publiques, Guttmacher Institute donne l’alerte : élimination de la prise en charge des contraceptifs par les régimes d’assurance collective, au nom de la « liberté religieuse » des assureurs. Démantèlement des services de santé pour femmes. Congés de maternité au rabais. Aucune limite d’âge pour le mariage des filles. Etc.

KATHLEEN DUMAIS – Représentante, 15e District du Maryland a eu toutes les peines du monde à faire voter une loi restreignant les droits des pères biologiques d’enfants nés par suite d’un viol. Le projet de loi a dû être présenté dix fois. Par ailleurs, les personnalités politiques embrigadent les pasteurs dans leurs campagnes électorales, financent les écoles confessionnelles, promettent de réintroduire la prière dans les classes et envisagent d’interdire l’avortement. In God we trust.

Très pistonné par les États du Bible Belt, parents-pauvres de l’union où les églises fondamentalistes donnent le ton, Trump est paradoxalement soutenu par les pasteurs évangéliques, même si, potache sur le retour d’âge, il multiplie les écarts de conduite. Ces *indiscretions* qui défraient la chronique mondaine, comblent à pleine page les feuilles de choux comme le *National Enquirer* qui en décrivent les péripéties dans le menu. Mais un pays où les parcs d’attractions « bibliques » font allègrement cohabiter tyrannosaures animatroniques, hommes des cavernes et une reconstitution de l’Arche de Noé pure fibre de verre côté cour, tandis qu’une crucifixion en peplum trousse-pet de série B fait sangloter l’auditoire côté jardin... n’en est pas à une contradiction près.

Terre Québec

À l’instigation de [Boucher de Boucherville](#), premier ministre, le Québec abolissait son ministère de l’Éducation en 1875. L’Ontario mettait en place le sien en 1876. Pendant un siècle, le clergé catholique Québécois a régi comme il l’entendait l’éducation nationale confiée à sa sainte garde en la rendant confessionnelle avant tout. De fait, il a créé une éducation publique à deux vitesses :

voie royale, les collèges classiques qui préparaient les fils de famille aux professions traditionnelles dites libérales, tout comme à la prêtrise, pendant un cursus de 8 ans dont la modernité n’était pas au-dessus de toute critique et qui était la seule filière menant à l’université;

voie roturière, l’école publique, retardataire, historiquement mal dotée et [battue en brèche lors de la guerre des éteignoirs](#), offrant une formation secondaire sans accès à l’université et débouchant sur un cul de sac socio-professionnel, soit les petits métiers et l’usine.

Ce système clérical biscornu a beaucoup contribué à l’analphabétisation et à la prolétarianisation de notre peuple, acculant même un million de québécois à la condition peu enviable de migrants économiques à la mexicaine, contraints qu’ils étaient d’exercer les fonctions d’ouvrier non spécialisé dans les

« factries » des États américains de la côte Est des États-Unis, faute d'avoir trouvé du boulot dans leur patrie.

1960 : Gérin-Lajoie et le Rapport Parent tentent, in extremis, de faire exécuter au Québec le coup de barre à 180 degrés qui le remettra dans le droit chemin de la modernité. À noter : la loi est révisée *sub rosa* par le palais archiépiscopal avant d'être votée par l'Assemblée nationale. Trop peu, trop tard ? La déconfessionnalisation du système scolaire public ne surviendra qu'en **1998** après un interminable bras de fer constitutionnel et combien d'atermoiements sur l'école « sans Dieu » dans une presse alertée, sans parler des ébats dans les familles.

Or, seule une école publique religieusement neutre permettait à la majorité québécoise francophone d'intégrer normalement l'immigration venue des quatre coins du monde, plutôt que de la refouler vers le Protestant Schoolboard of Greater Montreal qui avait très largement ouvert ses portes à la mixité confessionnelle pour mieux assurer l'anglicisation de l'immigration québécoise à même les fonds publics. Constatation de sens commun. Ainsi, la confessionnalité catholique romaine de l'école publique française québécoise amenait-elle inexorablement une majorité démographique à se constituer à plus ou moins long terme en minorité déclinante dans la région montréalaise, poumon économique du Québec. Tribut hors de prix payé à l'école cléricale jusqu'à son abolition.

Pour faire mieux, le Québec exige d'avoir un droit de regard sur son immigration. Surprise, accueillie dans une optique multiculturaliste et communautariste, à la *canadian*, une immigration francophone provenue d'Afrique du Nord réintroduit par la porte arrière, accommodements obligent, une théocratie que le Québec venait d'évincer par la porte avant.

Désirant acquérir du crédit sur la place, les clergés nouvellement venus réclament l'officialisation des interdits qui leur servent de moyens de contrôle en les présentant comme des droits de la personne, accusant de racisme quiconque ose les contredire. Ils réclament le statut de conciliateurs dans les causes de divorce, d'arbitre dans celles intéressant le droit successoral, ce qui leur permettrait d'appliquer des normes autres que celles découlant du code civil si ce statut leur était accordé. Or, pour qu'il y ait égalité devant la loi, la même loi doit s'appliquer à tous et à toutes. CQFD.

Le mot de la fin reviendra de droit à Diane Guilbault et Julie Latour

DIANE GUILBAUT, Sociologue, Présidente, Pour les droits des femmes du Québec

« Nos plaques d'immatriculation disent *Je me souviens...* mais on ne se souvient de rien. On n'a pas transmis cette histoire. Les jeunes, tout comme les nouveaux arrivants, ne sont pas au courant de la démarche de la laïcité, de la sécularisation de la société. Il n'y a pas d'ancrage. Ils partent de maintenant. Il y avait des lois religieuses avant les lois démocratiques. Elles

emprisonnaient les femmes dans un rôle de subalterne, d'inférieur, avec des droits très limités. L'émancipation des femmes passe obligatoirement par la séparation du religieux et du politique. »

En 1940, le Québec a été la dernière province Canadienne à accorder le droit de vote aux femmes. Malgré l'opposition farouche de l'Église.

« Les règles démocratiques doivent prédominer dans l'espace public. »

JULIE LATOUR, Avocate et féministe

Le Conseil du statut de la femme a demandé au gouvernement qu'une des commissaires de la Commission Bouchard Taylor soit une femme.

Constatons l'avis de non-recevoir que l'on connaît quand on voit le résultat. Toutes les doléances, mises en garde, demandes formulées par les femmes devant la Commission Bouchard-Taylor ont été minimisées, occultées. Et pourtant le premier-ministre Charest avait dit : *Le Québec est une nation, notamment par son histoire, sa langue, sa culture et ses institutions. La nation du Québec a des valeurs, des valeurs solides, dont entre autres l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français, la séparation entre l'État et la religion. Ces valeurs sont fondamentales. Elles sont à prendre avec le Québec...*

« **Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun accommodement.** Et qu'est-ce qu'on reçoit en bout de piste ? Un pétard mouillé. Le projet de loi 62 est l'équivalent de peindre un pont qui va s'écrouler. Ce manque de courage politique relègue à la sphère juridique le devoir d'énoncer à la pièce. C'est ce qui crée le malaise actuel. Dans le jugement sur la prière au Saguenay de 2015, la Cour suprême note : Il n'existe pas de définition de la neutralité religieuse dans les chartes québécoise et canadienne. Or la demande du citoyen Simoneau, quant à la prière au Saguenay, a exigé sept ans de procédures. À ce rythme, il faudra 600 ans pour établir la laïcité au Québec. Envers et contre des lobbies multiples, très bien organisés. »

À suivre.

Intervenants

- **LINA BEN MHENNI**, Blogueuse et militante
- **KHEDIJA CHERIF**, Sociologue, Ex-présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates
- **NAZIHA LABIDI**, Ministre de la Femme, de la famille et de l'enfance
- **HAFIDHA CHEKIR**, Juriste et auteur
- **HABIB KAZDAGLI**, Doyen – Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités, Université de la Manouba
- **KHADIJA T. MOALLA**, PhD – Consultante senior en droit international

- **DELPHINE HORVILLEUR**, Rabbin
- **ZOHRA BITAN**, Militante et auteur
- **NICOLAS CADÈNE** – Rapporteur général de l’Observatoire de la laïcité
- **FLORENCE MONTREYNAUD** – Historienne et auteur
- **JACQUES BERLINERBLAU**, PhD, Professeur, Georgetown University
- **HEATHER D. BOONSTRA** – Directrice des politiques publiques, Guttmacher Institute
- **KATHLEEN DUMAIS** – Représentante, 15e District du Maryland
- **ELEONOR SMEAL** – Présidente, Feminist Majority
- **DIANE GUILBAUT**, Sociologue, Présidente, Pour les droits des femmes du Québec
- **JULIE LATOUR**, Avocate
- **NORMAND BAILLARGEON**, Philosophe et auteur